



**VILLE DE XERTIGNY**  
**BUDGETS GENERAL ET ANNEXES 2019**  
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

**I/ Le Cadre Général du Budget**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en Mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville : [www.mairie-xertigny.fr](http://www.mairie-xertigny.fr)

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 Avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 Avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

Le Budget 2019 a été délibéré le 4 Avril 2019 par le Conseil Municipal. Cette note a également fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil Municipal.

Ce budget a été réalisé sur les bases des réunions de travail des Commissions Communales, du travail des Adjointes Déléguées et d'une réunion de travail de la Commission des Finances, qui réuni l'ensemble des élus municipaux, le Samedi 24 Mars. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures (Lundi au Vendredi 8h00-12h00 et 14h00-17h30 et le Samedi 9h00-12h00).

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en consolidant et en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et des équipements structurants existants ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Département et d'autres organismes publics ou privés chaque fois que possible.

Le Budget Primitif 2019 de la Commune de Xertigny s'équilibre ainsi à 3 223 270 € pour la section de fonctionnement et 5 640 975 € en investissement avec une capacité d'autofinancement à hauteur de 1 112 875 €.

**II. La Section de Fonctionnement**

Le Budget de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**A/ Les Principales Dépenses et Recettes de la Section de Fonctionnement**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses Courantes	746 160 €	Recettes des Services du Domaine	147 200 €
Dépenses de Personnel	1 107 600 €	Impôts et Taxes	1 470 084 €
Autres Dépenses de Gestion Courante	194 300 €	Dotations, Subventions et Participations	473 895 €
		Autres Recettes de Gestion Courante (loyers notamment)	370 000 €
Dépenses Financières (Intérêts des Emprunts)	11 760 €	Atténuation de Charges	8 000 €
Dépenses Exceptionnelles (Bourses et Prix, Secours et Dots)	3 750 €	Autres Recettes Exceptionnelles	42 000 €
Dépenses Imprévues	30 025 €	Recettes Financières	11,36 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>2 093 595 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>2 511 190 €</b>
Dotations et Amortissements	16 800 €	Travaux en Régie	45 715 €
Virement à la Section d'Investissement (Capacité d'Autofinancement)	1 112 875 €	Amortissements	0 €
		Excédent N+1 Reporté	666 365 €
TOTAL DEPENSES ORDRES	1 129 675 €	TOTAL RECETTES ORDRES	712 080 €
<b>TOTAL DEPENSES (REELLES + ORDRE)</b>	<b>3 223 270 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (REELLES + ORDRE)</b>	<b>3 223 270 €</b>

## B/ Détail des Recettes de Fonctionnement

### 1) Le Chapitre 013, relatif aux Atténuations de Charge

Il s'agit des remboursements sur les rémunérations du personnel effectués par les organismes sociaux, notamment le remboursement des IJ. Il est prévu 8 000 € pour 2019.

### 2) Le Chapitre 70, relatif aux Produits des Services du Domaine

On y retrouve les prestations payantes fournies à la Population (recettes encaissées dans le cadre de la garderie et cantine périscolaire, location du patrimoine, concessions cimetières, régies et actions diverses, mise à disposition de personnel, etc...). Il est prévu 147 200 € pour 2019, soit une baisse de 14% par rapport à 2018 essentiellement due à un retard de remboursement des frais de personnels par le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny (en effet, chaque année, il est opéré une refacturation d'une partie des frais d'entretien du gymnase par du personnel communal au SISS afin de compenser le temps d'utilisation du gymnase par les élèves et enseignants du collège).

### 3) Le Chapitre 73, relatif aux Impôts et Taxes

TYPE	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Contributions Directes (TH, TFB et TFNB)	603 691 €	581 220 €	585 000 €
Attribution de Compensation	810 730 €	792 416 €	717 588 €
FNGIR	-	96 239 €	96 136 €
Fonds de Péréquation	-	40 000 €	41 000 €
Fonds Départemental des Droits de Mutation (changement d'article entre 2016 et 2017)	23 700 €	25 700 €	27 800 €
Reversement du Prélèvement de l'Etat sur le Produit	96 239 €	-	-
Droits de Place	800 €	700 €	600 €
Autres Taxes	600 €	450 €	300 €
<b>TOTAUX DOTATIONS</b>	<b>1 535 760 €</b>	<b>1 536 725 €</b>	<b>1 468 424 €</b>

Tout d'abord, on retrouve les Contributions Directes (TH, TFB et TFNB).

Afin de participer, dans un effort commun au projet de revitalisation globale du bourg-centre que constitue Xertigny, et ainsi renforcer l'attractivité pour nos entreprises et nos habitants, les élus municipaux avaient décidé, lors du vote du Budget 2018, de baisser de 5% le taux de Foncier Bâti.

Le produit attendu des Contributions Directes devrait s'élever pour 2019 à 585 000 €, en légère hausse par rapport à 2018 en raison de l'augmentation annuelle automatique des bases. Par rapport à 2018, nous ne disposons toujours pas plus d'éléments sur la compensation prévue par le gouvernement suite à l'annonce de la suppression progressive de la taxe d'habitation dans les communes.

ANNEES	Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti	Montant Total Attendu
2017	9,23%	17,22%	18,29%	589 580 €
2018	9,23%	16,36%	18,29%	581 226 €
2019	9,23%	16,36%	18,29%	585 000 €

L'une des différences majeures, à noter pour 2019, réside dans la baisse de l'Attribution de Compensation, qui correspond aux transferts de charges entre les communes et les intercommunalités. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, c'est désormais la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) qui versera, chaque année, la contribution due au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en lieu et place de ses communes membres. Aussi, si la somme était auparavant directement versée par les communes dans leurs dépenses de fonctionnement (article 6553), la somme due en 2019 sera versée par la CAE et donc défalquée d'autant de l'Attribution. Le montant dû est figé lors du transfert, aussi quand bien même la contribution demandée SDIS à la commune augmenterait, c'est la CAE qui assumerait seule la différence.

On y retrouve également :

- le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales, qui permet de compenser les conséquences financières de la perte de la taxe professionnelle), qui s'élève à 96 136 € pour 2019.
- un ensemble de recettes diverses (fonds de péréquation, droits de place et autres taxes) pour 69 700 €.

### 4) Le Chapitre 74, relatif aux Dotations, Subventions et Participations de l'Etat

Les dotations de l'Etat sont en constance baisse depuis plusieurs années, il en sera sans doute de même pour 2019. Au jour de la construction du Budget Principal, le montant officiel des dotations n'était toujours pas dévoilé par l'Etat et dès lors connu par les collectivités. Des estimations, plutôt pessimistes en raison de la baisse constante, ont néanmoins été prévues afin de pouvoir présenter au vote un budget à l'équilibre.

TYPE	MONTANTS 2015	2016	2017	2018	MONTANTS 2019
Dotation Forfaitaire	360 561 €	302 399 €	271 453 €	267 000 €	260 000 €
DSR - Fraction Bourg-Centre	174 642 €	177 288 €	184 960 €	174 848 €	50 002 €
Dotation Nationale de Péréquation	42 840 €	38 556 €	25 358 €	22 800 €	15 000 €
Dotation Compensation de la Réforme Fiscale	50 603 €	50 603 €	50 603 €	30 000 €	50 603 €
Dotation Unique de Compensation Spécifique	9 015 €	7 645 €	2 379 €	2 000 €	-
Dotation de Recensement	-	-	-	-	5 000 €
Etat - Compensation Exo TF	8 000 €	6 491 €	4 429 €	26 050 €	3 000 €
Etat - Compensation Exo TH	59 451 €	48 276 €	41 913 €	43 600 €	40 000 €
<b>TOTAUX DOTATIONS</b>	<b>705 112 €</b>	<b>631 258 €</b>	<b>581 095 €</b>	<b>566 298 €</b>	<b>423 605 €</b>

#### 5) Le Chapitre 75 relatif aux Autres Produits et Gestion Courante

On y retrouve le revenu des immeubles de la collectivité (location de salles, appartements ou encore Woodies) pour un montant global de 110 000 €, soit une hausse de 14% par rapport à 2018. Cette dernière peut notamment s'expliquer par la hausse des recettes perçues dans le cadre de la location des gîtes des Woodies (près de 20% de hausse), qui permettent à la collectivité cette année de dresser un bilan final quasiment à l'équilibre entre les dépenses et les recettes du site.

Il est à noter également une subvention du Budget Forêt vers le Budget Général à hauteur de 260 000 € pour compléter la capacité d'autofinancement de la commune.

#### 6) Les Chapitres 76 et 77 relatifs aux Produits Financiers et Produits Exceptionnels

On y retrouve des éléments divers tels que les produits de participation ou encore les produits exceptionnels divers, prévus pour 2019, le tout à hauteur de 42 011 €.

#### 7) Le Chapitre 002 relatif à l'Excédent de Fonctionnement Reporté

Il est de 666 364 € pour 2019 et participe au financement des dépenses de la section de fonctionnement. Ce montant est moins important que l'excédent prévu au Budget de 2018, puisque certains gros projets d'investissement, prévus par les élus municipaux et dont les études ont été lancées en 2018, se concrétiseront courant 2019.

### C/ Détail des Dépenses de Fonctionnement

Tout comme les Recettes de Fonctionnement, on retrouve plusieurs Chapitres afférents.

#### 1) Le Chapitre 011, relatif aux Charges à Caractère Général

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les assurances obligatoires, les prestations de services effectuées, les taxes sur le patrimoine, les fournitures et sorties scolaires, etc... Suite aux précédentes éditions du Festival Musik Fabrik, les dépenses afférentes prévisionnelles sont également prévues et affectées aux articles correspondants.

Elles s'élèvent, pour 2019, à un montant de 746 160 €, soit en légère hausse par rapport à 2018.

Cette hausse vient notamment s'expliquer par le transfert des montants dus au SDEV pour le financement d'opération d'investissement (création ou renouvellement d'éclairage public), qui passent désormais, à la demande de la Trésorerie, sur la Section de Fonctionnement au lieu de la Section d'Investissement. Ainsi, dans le cadre de Tranche 1 de Requalification du Centre-Ville (Carrefour de la Poste) et de l'enfouissement prévus des réseaux, ce sont près de 80 000 € qu'il revient de budgéter dans ce chapitre, en lieu et place d'une opération inscrite, comme les autres travaux, dans la Section d'Investissement. En outre, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été engagée en 2019, dans ce Chapitre, pour le renouvellement des contrats d'assurance de la collectivité à échoir au 31 Décembre 2019.

#### 2) Le Chapitre 012 relatif aux Dépenses de Personnel et Frais Assimilés

Il s'agit des traitements, salaires, indemnités et charges du personnel communal, qui représentent la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, soit 1 107 600 €. Il est à noter une baisse de près de 4% par rapport aux dépenses de 2018.

A noter, pour 2019 :

- o certains remplacements qui se sont ou vont être concrétisés courant 2019 ;
- o la restructuration des écoles de la commune prévues pour la rentrée scolaire 2019-2020, qui impliquera nécessairement une réorganisation du planning des agents titulaires du Pôle Entretien-Périscolaire-Transport, accompagnée d'une réflexion certaine pour les agents en contrat (accroissement temporaire d'activité, remplacement d'agents et fin des contrats aidés).

- o l'embauche d'une Chef de Projet au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 pour mener à bien avec les élus la démarche de Revitalisation du Bourg-Centre est largement compensée en recettes de fonctionnement par les subventions versées par nos financeurs à hauteur de 60% des dépenses du poste pendant 3 ans.

### 3) Le Chapitre 065 relatif aux Autres Charges de Gestion Courante

On y retrouve notamment les indemnités des élus (Maire, Adjointes et Conseillers Délégués), mais également la participation aux syndicats.

ORGANISMES	COTISATION 2019
Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes (SMIC)	1 390,00 €
Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny (SISS)	51 901,91 €
Association de Contrat du Pays de la Vôge (Portage de Repas)	1 700,68 €
Association des Maires Ruraux	105,00 €
Association des Maires des Vosges (AMV)	559,74 €
Agence Technique Départementale des Vosges (ATD)	1 639,80 €
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS</b>	<b>57 297,23 €</b>

A noter pour 2019, comme mentionné plus haut dans les Recettes de Fonctionnement, la disparition du montant de la cotisation due au SDIS dans ce Chapitre, qui réduit de même montant l'Attribution de Compensation en Recettes de Fonctionnement. Soit une opération blanche pour la collectivité en 2019, qui le restera les autres années, même si la contribution demandée par le SDIS augmente pour la commune.

On y retrouve également le versement annuel de la subvention inter-budgétaire du Budget Général vers le Budget du CCAS à hauteur de 12 000 € afin de financer les actions entreprises par ce dernier, composé pour rappel, pour moitié d'élus municipaux et autre moitié de personnes qualifiées. Une hausse de 2 800 € est donc à prévoir par rapport à 2018, du fait notamment que les colis de fin d'année à destination des aînés sont maintenant agrémentés de plusieurs produits locaux, il en va de même pour les animations développées par le CCAS où un point d'honneur est mis sur l'utilisation des ressources et mets locaux (Cérémonie des Nouveaux Nés, Après-Midi Récréatif, Repas des Aînés, etc...).

### 4) Les Chapitres 66 et 67 relatifs aux Charges Financières et Exceptionnelles

Le tout à hauteur de 11 760 €, qui comprend notamment les titres annulés et les intérêts des emprunts. A noter pour 2019, la réalisation d'un nouvel emprunt pour le financement de plusieurs gros projets d'investissement, qui sera détaillé plus précisément dans la seconde partie de cette note.

### 5) Le Chapitre 023 relatif au Virement à la Section d'Investissement

En fin d'exercice comptable, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Soit une capacité d'autofinancement pour les projets de la Section d'Investissement à hauteur de 1 112 875 €.

## III. La Section d'Investissement

### A/ Vue d'Ensemble

Le Budget d'Investissement prépare l'avenir de la collectivité avec des dépenses et des recettes liées à la création, réhabilitation, consolidation ou encore mise aux normes du patrimoine de la commune.

Le Budget d'Investissement 2019 s'équilibre à 5 604 975 € et se présente de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursement d'Emprunts	43 620 €	Excédent d'Investissement et de Fonctionnement Capitalisé	2 287 500 €
Opérations Nouvelles	2 220 140 €	Virement de la Section de Fonctionnement	1 112 875 €
Opérations (Restes à Réaliser)	3 191 500 €	FCTVA (remboursement TVA)	204 000 €
Amortissements de Subvention	13 000 €	Opérations Patrimoniales	13 000 €
Travaux en Régie	45 715 €	Subventions Nouvelles	565 800 €
Subventions Exceptionnelles (Création Maison du Vélo)	45 000 €	Subventions (Restes à Réaliser)	904 000 €
Frais d'Etude (EPFL pour l'EHPAD)	16 000 €	Emprunt + Cautionnement	501 000 €
Dépenses Imprévues	30 000 €	Amortissement (Ecritures d'Ordre entre Sections)	16 800 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 604 975 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 604 975 €</b>



Pour rappel, en clôture du Budget 2018, les dépenses déjà engagées (Reste à Réaliser) s'élèvent à 3 191 500 € et les recettes déjà engagées (Reste à Réaliser) à 904 000 €, soit un solde à couvrir de - 2 287 500 €.

## B) Détail des Recettes d'Investissement

Les recettes principales du Budget d'Investissement sont constituées par :

- o l'excédent d'investissement reporté de 726 040 €,
- o le virement de la section de fonctionnement pour 1 561 459 €,
- o le remboursement FCTVA à hauteur de 202 000 €.

Comme mentionné plus haut, l'excédent de fonctionnement reporté, qui correspond à la capacité d'autofinancement de la commune pour ses projets d'investissement, sera beaucoup moins important en 2019. En effet, certains gros projets structurants - dont les études ont été réalisées en 2018 et qui seront détaillées un peu plus loin - se concrétiseront tout au long de l'année 2019.

Aussi, après avis auprès de Mme la Trésorière Principale de la Trésorerie d'Epinal-Poincaré, compte tenu des faibles taux proposés aujourd'hui par les banques et du taux d'endettement quasiment nul de la collectivité (3,74 €/habitant contre 715 €/habitant dans les communes de 2 000 à 3 500 habitants), un nouvel emprunt à hauteur de 500 000 € a été proposé au vote.

Ce dernier permettra ainsi de financer une partie du programme de voirie prévu dans le hameau de Rasey, mais également l'extension de la Maison de Santé pour permettre l'accueil d'un second kinésithérapeute et d'un troisième généraliste.

On retrouve aussi et surtout **les subventions pour les opérations d'investissement** :

Le Conseil Départemental des Vosges, l'Etat (par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) ou encore le Contrat de Ruralité), la Fédération Française de Football, la Fédération Française de Tennis à travers le Club, la Région Grand Est et les Fonds Leader par le GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges font parties des financeurs de la plupart de nos gros dossiers d'investissement.

Les subventions d'investissements déjà acquises pour l'année 2019 sont les suivantes :

- 774 098 € au titre de l'Etat ;
- 292 256 € au titre du Conseil Départemental des Vosges ;
- 120 000 € au titre du Conseil Régional Grand Est.

Des dépôts de subventions auprès de nos financeurs sont encore en cours d'instruction, ce qui peut retarder le début officiel de certains travaux prévus. D'autres dépôts de subventions interviendront tout au long de l'année 2019 suivant les avancements des projets budgétés.

## C/ Détail des Dépenses d'Investissement

Au-delà des dépenses hors opérations, que sont les remboursements d'emprunt (35 000 €), auxquels s'ajoutent le remboursement du nouvel emprunt prévu (7 620 €), les immobilisations (= travaux en régie pour 45 715 €) et les dépenses imprévues (30 000 €).

On retrouve également, pour 2019 :

- o la participation aux frais d'étude technique pour l'ancien EHPAD à destination de l'EPFL à hauteur de 16 000 € (cf Délibération de Juin 2017) ;
- o le versement d'une contribution exceptionnelle pour la Création d'une Maison du Vélo-Ecole des Arbres, situé sur la Base de Loisirs des Woodies, à destination du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges et à hauteur de 45 000 € (cf Délibération du 10 Avril 2018).

On retrouve les opérations d'investissements définies à l'occasion de la réunion de la Commission Finances, réunissant la totalité des élus, du Samedi 16 Mars 2019 :

Concernant **les projets principaux débutés en 2018 et qui devraient s'achever en 2019**, dont les opérations comportaient nécessairement des restes à réaliser (sommes engagées, mais pas encore facturées par le maître d'œuvre) :

- o Aménagement d'un Local Indoor de Trial VTT pour 10 000 €,
- o Création d'une Maison des Associations et sa Salle de Fitness pour 820 000 €, à laquelle s'ajoute les modifications prévues dans les plans initiaux dans le cadre de la restructuration des écoles pour la prochaine rentrée scolaire (accueil des élèves de maternelle pour la restauration scolaire) et les aménagements paysagers, mais également une opération plus spécifique pour l'achat de mobilier divers et surtout d'équipements sportifs pour la Salle de Fitness à hauteur de 110 000 €,

- Mise en Accessibilité de la Mairie pour 588 000 €,
- Programmes de Voirie 2017 pour 10 000 €,
- Programme de Voirie 2018 et nouveau Programme 2019 pour 380 000 €,
- Création d'un Accès pour la Sécurité Incendie depuis l'Etang des Mottes et Réhabilitation des Chemins Ruraux de Granges, Rasey et Blanchefontaine pour 40 000 €,
- Mise en Œuvre d'Eclairage pour les Courts de Tennis Extérieurs pour 27 000 €.

**Concernant les nouveaux projets prévus de se concrétiser pour 2019 :**

- **pour la partie Bâimentaire :**
  - Création d'un Pôle Multimédia - Médiathèque (travaux, mobilier bois et informatique) pour 620 000 €,
  - Extension de la Maison de Santé Actuelle pour 255 000 €,
  - Construction de Cellules Commerciales et d'Appartements, en maîtrise d'ouvrage partagée avec Epinal Habitat, avec une provision de 250 000 € pour la réalisation prévue fin 2020/début 2021,
  - Réhabilitation de Façades pour 95 500 €.
- **pour la partie plus spécifique « Projets Sportifs » :**
  - Projet de Terrain Synthétique sur une partie du Stabilisé pour 210 000 €,
  - Création d'une Pumptrack sur la Base de Loisirs des Woodies pour 115 000 €,
  - Création de Sentiers Pédestres avec Promotion du Bois Local sur la Commune – Xertigny Tour pour 35 000 €,
  - Réhabilitation du Parcours de Santé pour 25 000 €.
- **pour la partie Voirie :**
  - Réhabilitation de la Voirie Complète de la Rue de l'Eglise du Hameau de Rasey pour 645 600 €, en complément de la Réhabilitation de la Canalisation d'Eau Potable inscrite sur le Budget Annexe Eau,
  - Réhabilitation de la Cour de l'Ecole Maternelle du Centre pour 200 000 €, avec l'aménagement d'un parking provisoire rue du Colonel Sérot,
  - Tranche 1 de la Requalification du Centre-Ville (Carrefour de la Poste) pour 305 000 €, à laquelle s'ajoute l'enfouissement du réseau électrique du secteur pour 50 000 € (l'autre partie est directement prise en charge par le SDEV).
- **d'autres projets divers, également envisagés pour 2019 :**
  - Installation de Caméras de Vidéoprotection pour 120 000 €,
  - Etude Stratégique de Revitalisation de Xertigny pour 110 000 €,
  - Installation d'une Borne à Assistance Electrique pour 10 000 €,
  - Mise en Place d'un Forage pour l'Arrosage du Stade de Football pour 30 000 €,
  - Réhabilitation du Petit Patrimoine Communal (Croix du Boubot, Moyenpal et Rue du Tillot) pour 12 000 €,
  - Lancement d'une Etude d'Economie d'Energie pour 5 000 €.

On retrouve également, comme chaque année, **plusieurs petites opérations dites groupées** et orientées vers les écoles, les travaux de voirie et/ou de bâtiments. En 2019, sont notamment inscrits en raison de la restructuration des écoles l'acquisition de nouveau mobilier (certains éléments seront transférés depuis les écoles du RPC) et le changement du portail côté stade de l'Ecole Primaire du Centre, l'acquisition de tables de brasserie utiles à l'organisation de manifestations en plein air, de l'équipement pour la tonte automatique du stade de football ou encore le remplacement du standard téléphonique acheté en 2003 de la Mairie.

## V. Les Budgets Annexes

La Commune de Xertigny dispose aujourd'hui de deux Budgets Annexes (Eau et Forêt). Les différentes lois relatives aux intercommunalités, dont la dernière en date la Loi NOTRe du 7 Août 2015, ayant transféré certaines compétences aux intercommunalités, et par conséquent certains Budgets Annexes (tels que les Budgets Assainissement, Tourisme ou encore Zone Artisanale).

### A/ Le Budget Annexe Eau

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la Commune de Xertigny a reconduit la gestion déléguée de son service public d'eau potable par le biais d'un nouveau contrat d'affermage, suite à une procédure de Délégation de Service Public. Ce contrat a été signé avec la société VEOLIA pour une durée de 12 ans.

Le Budget Eau 2019 s'équilibre de la manière suivante :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	182 120,00 €	580 755,00 €
RECETTES	182 120,00 €	580 755,00 €

Le Budget Annexe Eau comprend, en **dépenses d'exploitation** les charges à caractère général (quasiment nulles (905 €) car c'est Véolia qui se charge du fonctionnement), du remboursement des intérêts d'emprunt (en baisse par rapport à 2018 à hauteur de 6 960 €, dont 360 € pour un nouvel emprunt que nous vous proposerons) et des dotations d'amortissement (83 200 €), s'ajoutent les dépenses imprévues à hauteur de 600 €. 90 455 € d'autofinancement sera versé à la section d'investissement pour équilibrer la section.

Il comprend, en **recettes d'exploitation**, la vente d'eau (part communale 70 000 €).

Les **recettes d'investissements** restent, depuis plusieurs années, malheureusement maigres face aux dépenses d'investissement, l'Agence de l'Eau, auparavant principal financeur, ne finançant quasiment plus aucun dossier suite aux nouvelles orientations budgétaires.

Outre l'excédent d'investissement de 42 802 €, nous vous proposons de prévoir un emprunt de 130 000 € pour financer les différents travaux exposés ci-dessous. Ce dernier viendra remplacer le précédent emprunt budgété en 2018 à hauteur de 220 000 €, qui n'a finalement pas été réalisé l'année dernière car pas nécessaire au vu des avancées des travaux d'investissement. Le remboursement de TVA collectée par Veolia pour 40 000 €, les amortissements pour 83 200 € et le virement de la section de fonctionnement de 90 455 € viennent compléter cette section.

Le Conseil Départemental des Vosges, et éventuellement l'Agence de l'Eau, contribueront aux recettes d'investissement pour 2019 à hauteur de 69 000 €, dont un reste à réaliser reporté de 2018 pour l'opération de réhabilitation des réservoirs d'eau potable €.

Les **principales dépenses d'investissement pour 2019** sont :

D'une part, les dépenses hors opérations (remboursement d'emprunt de 15 600 € et 1 455 € en nouvel emprunt) et l'amortissement de subventions pour 43 000 € et les dépenses imprévues de 10 000 €.

D'autre part, les opérations individualisées :

- o Remplacement et Renforcement de la Canalisation Rue de l'Eglise à Rasey pour 160 000 €,
- o Réhabilitation de Deux Réservoirs (fin du Chapuis et lancement du Roulier) pour 133 000 €,
- o Réhabilitation de Canalisations Diverses pour 40 000 €,
- o Remplacement de la Canalisation Rue de la Gare, en prévision du Programme de Voirie 2019 pour 35 000 €,
- o Télégestion des Compteurs de Sectorisation pour 32 000 €.
- o Remplacement des Canalisations du Carrefour de la Poste, en prévision de la première tranche de travaux de la Requalification du Centre-Ville pour 26 000 €,
- o Fin de l'Etude Diagnostic du Réseau d'Eau Potable, réceptionnée fin 2018 pour 24 000 €.

## B/ Le Budget Annexe Forêt

La Commune de Xertigny disposant d'un territoire de 5 000 ha, dont 2 000 ha de forêt (et notamment 800 ha de forêt communale), le Budget Annexe Forêt représente donc une source importante de revenus pour la collectivité.

Le patrimoine forestier relevant du régime forestier est géré en concertation avec les services de l'Office National des Forêts, qui propose un programme annuel de travaux sur la base d'un plan d'aménagement pluriannuel.

Le Budget Forêt s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	668 400,00 €	433 933,79 €
RECETTES	668 400,00 €	433 933,79 €

Le Budget Annexe Forêt comprend, en **recettes de fonctionnement**, les produits des services (dont les affouages et les droits de chasse) à hauteur de 146 678 € et l'excédent de fonctionnement de 521 721 € reporté.

En **dépenses de fonctionnement**, les charges générales s'élèvent à 148 400 € et comprennent les prestations de coupes de bois, frais d'acte, cotisations diverses et frais de gardiennage ONF.

Un reversement de 260 000 € vers le Budget Général est prévu, 6 000 € en dépenses imprévues et enfin 251 300 € d'autofinancement est versé à la section d'investissement.

En **matière d'investissement**, les **recettes** s'élèvent à 433 933 € et sont composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 110 633 € et du virement de la section de fonctionnement de 251 300 €.

Le Conseil Régional Grand Est et l'Etat par le biais de leurs programmes d'aide (et notamment le FEADER) subventionnent certaines dépenses d'investissement. Pour 2019, ce sont 72 000 € qui seront perçus par la collectivité dans le cadre du solde du projet de Création d'une Piste au Rechentoux et les futurs travaux de plantations en forêt communale.

Les principales **dépenses d'investissement** sont constituées du déficit d'investissement reporté à hauteur de 22 633 et des dépenses imprévues à hauteur de 9 300 €. S'ajoutent les projets pour 2019 qui s'élèvent à 402 000 € comme suit :

- o Acquisitions Diverses de Parcelles Forestières : 240 000 €,



- Remise aux Normes de la Route Forestière de la Hutte : 44 000 €,
- Programme d'Actions 2019 : 35 000 €,
- Travaux de Plantations en Forêt Communale : 35 000 €,
- Programme d'Actions 2018 (solde des actions) : 33 000 €,
- Création d'une Piste Forestière en Parcelle 10 : 5 000 €.

A Xertigny, le 4 Avril 2019

Véronique MARCOT  
Maire de Xertigny

